

Développer une activité de formation dans sa pratique de consultant

RS7756 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44517, 44539, 44557
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2028

Certificateur(s)

SPARKSEED · SIRET : 95135777100025

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Développer une activité de formation dans sa pratique de consultant » s'inscrit dans un contexte de transformation profonde des métiers du conseil et de l'accompagnement des organisations. Les entreprises attendent désormais des consultants non seulement une expertise technique ou stratégique, mais également une capacité à accompagner opérationnellement les transformations et à assurer le transfert durable des compétences auprès des équipes. Cette évolution conduit à une hybridation croissante des activités de conseil et de formation.

Dans le même temps, le développement du travail indépendant, de la pluriactivité et des parcours professionnels hybrides conduit de nombreux consultants, experts métier et professionnels de l'accompagnement à intégrer des prestations de formation à leur activité principale afin de diversifier leurs sources de revenus, renforcer leur légitimité professionnelle et répondre aux nouvelles attentes du marché. Or, ces professionnels disposent généralement d'une forte expertise métier mais ne maîtrisent pas nécessairement les compétences pédagogiques, méthodologiques, réglementaires et organisationnelles nécessaires à la conception et à l'animation d'actions de formation professionnelles structurées.

La certification répond ainsi à un besoin identifié du marché du travail : permettre à des consultants déjà en activité de développer des compétences complémentaires directement mobilisables pour concevoir, structurer, animer, évaluer et sécuriser une activité de formation adossée à leur expertise métier. Elle vise notamment à professionnaliser la capacité des consultants à transformer un diagnostic ou une mission de conseil en parcours pédagogiques opérationnels, adaptés aux besoins des entreprises et conformes aux exigences de qualité du secteur de la formation professionnelle.

Les compétences certifiées couvrent l'ensemble du processus de développement d'une activité de formation complémentaire à une activité de conseil : définition des objectifs pédagogiques, construction de programmes et supports de formation, choix des modalités pédagogiques, animation de groupes d'adultes, évaluation des acquis, prise en compte des situations de handicap, intégration des enjeux de transition numérique et écologique, ainsi que structuration administrative, commerciale et réglementaire de l'activité de formation.

La certification s'adresse à des consultants indépendants ou salariés, quel que soit leur domaine d'expertise (RH, informatique, management, qualité, transformation digitale, finance, organisation, industrie, etc.), souhaitant développer une activité de formation dans la continuité de leur pratique professionnelle. Elle répond aux évolutions actuelles des attentes des entreprises, marquées par un besoin croissant de montée en compétences des équipes, d'accompagnement au changement et de professionnalisation des dispositifs de transmission des savoirs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Définir les objectifs pédagogiques d'une action de formation en s'appuyant sur les résultats du diagnostic mené lors

de la mission de conseil afin de concevoir un parcours répondant précisément aux enjeux identifiés chez le client, en mobilisant les principes de l'ingénierie pédagogique.

Construire un programme de formation structuré afin d'assurer une progression pédagogique cohérente, en tenant compte de la diversité des profils de stagiaires et des besoins spécifiques, notamment liés aux situations de handicap.

Déterminer les modalités pédagogiques les plus adaptées afin d'optimiser l'apprentissage des stagiaires, en tenant compte de la diversité de leurs profils, de leurs besoins spécifiques — notamment liés aux situations de handicap — ainsi que des contraintes opérationnelles du client.

Identifier les supports pédagogiques les mieux adaptés pour optimiser la compréhension et l'ancrage des apprentissages, en fonction des objectifs visés, des caractéristiques des stagiaires et des situations de handicap éventuelles.

Intégrer des études de cas ou mises en situation issues de l'activité de conseil pour renforcer l'ancrage professionnel en mobilisant des retours d'expérience concrets.

Définir les modalités et contenus d'évaluation afin de mesurer les apprentissages et les acquis des stagiaires, en cohérence avec les objectifs pédagogiques visés.

Utiliser des techniques d'animation adaptées afin de transmettre des savoirs et savoir-faire, en favorisant l'implication et la dynamique du groupe.

Réguler les interactions au sein du groupe afin de maintenir un climat favorable à l'apprentissage.

Ajuster son discours et sa posture pour répondre immédiatement aux besoins du groupe, en opérant la transition entre la posture d'expert et celle de formateur, tout en mobilisant l'écoute active et la reformulation.

Analyser les retours des stagiaires et les résultats d'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques afin de soutenir l'accompagnement du client et contribuer à l'évolution des pratiques ou des situations identifiées lors du diagnostic.

Élaborer une proposition pédagogique et commerciale structurée afin de répondre de manière adaptée aux besoins exprimés par le client, en mobilisant sa double expertise d'expert métier-formateur et en identifiant les possibilités de financement externes.

Intégrer les enjeux de transition numérique et écologique dans la conception et la mise en œuvre des actions de formation, en ajustant les modalités, supports et pratiques pédagogiques.

Structurer l'organisation administrative et réglementaire d'une activité de formation pour sécuriser la mise en œuvre des prestations.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de formation professionnelle est encadrée par plusieurs dispositions réglementaires qui impactent directement les consultants souhaitant développer une activité de formation complémentaire.

Toute activité de formation réalisée à titre professionnel implique notamment :

- Une déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation ;
- Le respect des obligations administratives et réglementaires du Code du travail ;
- La formalisation des actions de formation ;
- La mise en œuvre d'un suivi et d'une évaluation des actions ;
- Le respect des obligations liées à l'information des bénéficiaires.

Par ailleurs, depuis la réforme de la formation professionnelle et la mise en œuvre de la certification Qualiopi, les organismes de formation souhaitant accéder aux financements publics ou mutualisés doivent démontrer la qualité de leurs processus et de leurs pratiques pédagogiques. Ces évolutions renforcent les exigences de professionnalisation des consultants intervenant en formation.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Exercer une activité de consultant, indépendant ou salarié.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

2 membres du jury :

- Un représentant de l'organisme certificateur
- Un professionnel extérieur dont la qualité est en lien avec la certification visée. Le professionnel occupe la fonction de Président du Jury.

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2028
Date de dernière délivrance possible	30/03/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	7	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.sparkseed.fr/formations/devenir-formateur/developper-une-activite-de-formation-dans-sa-pratique-de-consultant>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7756/>